

Le Maire-Président,
Nicolas RICHARD

Le secrétaire de séance
Josquin LAURENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 28 MAI 2024

Le mardi 28 mai 2024 à 18h00, le Conseil d'administration du C.C.A.S. d'Eybens dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni en Mairie d'Eybens, salle du Conseil sous la présidence de Julie MONTAGNIER Vice-Présidente du CCAS.

Date de la convocation : 21 mai 2024

Présents : Mesdames, Messieurs

J. MONTAGNIER - M. MERABET - D. SCHEIBLIN - H. BESSON-VERDONCK - A. LEVY - D. ATTARD –
C. FONTE - M. DERRAS - S. FAYE - M.F. BAKLOUTI – A. C. JOTHY - N. MARONI

Excusés ont donné pouvoir :

X. OSMOND à J. MONTAGNIER

Absent(es)/ excusé(e)s : N. RICHARD - C. NOERIE - H. GUILLON

D. GUIHO

Élus en exercice : 17

Élu(s) présent(s) : 12

Ont donné pouvoir : 1

Absent(s) : 4

Secrétaire de séance : J. LAURENT

• Récapitulatif des délibérations

DELIBÉRATIONS	Votants	Pour	Contre	Abstention
DEL20240528_1 : Autorisation de signature du Président : Appel à projet pour le yoga sur chaise avec l'association Santé Bien Être et Prévention	13	13		
DEL20240528_2 : Adhésion au contrat « panorama de presse numérique » proposé par le Centre Français du droit de copie (CFC)	13	13		

Délibération N°1 : Autorisation de signature du Président : Appel à projet pour le yoga sur chaise avec l'association Santé Bien Être et Prévention

L'association Santé Bien Être et Prévention se donne pour mission la promotion de la santé et la réalisation d'actions de prévention et/ou de limitation de l'impact des problèmes de santé pour tout public, dans le milieu privé ou professionnel.

Ces actions consistent principalement en des formations à destination des professionnels de la santé et du social, et en l'animation d'ateliers de promotion de la santé pour tous publics.

Courant 2023, l'association avait mise en place une activité adaptée intitulée « le yoga sur chaise ». Le coût de cette activité a limité l'accès pour tous, c'est pourquoi le CCAS a répondu à un appel à projet du Département de l'Isère afin de lever ce frein financier et pérenniser cette activité pour l'année 2024. Ce projet de financement d'un montant de 2 790 € correspond à 30 séances d'1h30 fait l'objet d'une convention entre le CCAS et le Département dans le cadre de la conférence des financeurs pour la perte d'autonomie.

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser le Président du CCAS à signer :

-la convention entre l'association SBEP et le CCAS afin de fixer les modalités de réalisation du projet et signer tout avenant ou document nécessaire à la mise en œuvre et à la poursuite de l'activité, Yoga sur chaise : [DEL20240528_1 Convention Eybens Santé Bien être Prévention.pdf](#)

-la convention entre le CCAS et le Département de l'Isère afin de percevoir les financements de la Conférence des financeurs dans le cadre de l'appel à projet des actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus : [DEL20240529_1 Convention CCAS et Département CDF.pdf](#)

L'action est toujours en cours au sein des Maisons des Habitants avec deux groupes au complet (12 participants à l'Illiade et 13 participants aux Coulmes). Il est constaté une belle dynamique avec la perspective de proposer à nouveau cette action en 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité

Délibération N°2 : Adhésion au contrat « panorama de presse numérique » proposé par le Centre français du droit de copie (CFC)

Le service documentation réalise une revue de presse à partir des articles concernant la vie locale, principalement réalisés par le Dauphiné Libéré pour lequel le CCAS de la commune d'Eybens souscrit un abonnement annuel. Toutefois, cet abonnement ne permet pas de diffusion interne ou externe de ces articles.

Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC) est l'organisme qui gère collectivement les droits de copie numérique et papier du livre et de la presse pour le compte des auteurs et des éditeurs. Cet organisme propose un contrat d'adhésion Panorama de presse numérique interne qui permet à chaque structure adhérente de diffuser en toute légalité en interne des reproductions numériques d'articles de presse et d'extraits audio-visuels, sous la forme de panoramas de presse, réalisés par leurs soins ou par un prestataire extérieur.

Aux termes de ce contrat et en application des dispositions de l'article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle, le CFC autorise le CCAS de la commune d'Eybens à procéder, dans les limites et conditions définies par le contrat, à la reproduction des publications de presse en vue de leur diffusion aux utilisateurs autorisés. Cette autorisation concerne uniquement les publications dont les éditeurs ont confié au CFC la gestion des droits attachés à leurs publications pour l'utilisation de ceux-ci par des tiers sous forme de copies numériques. Le CFC produit un répertoire listant l'ensemble des publications concernées. Les journaux locaux, et notamment le Dauphiné Libéré figure dans ce répertoire.

Dans le cadre de ce contrat, le CCAS de la commune d'Eybens s'engage à déclarer deux fois par an auprès du CFC, le nombre des destinataires de la revue de presse, ainsi que le type d'articles relayés. C'est en fonction de ces informations que le montant de redevance sera calculé. L'adhésion au contrat est faite pour une année civile et concernera donc l'intégralité de l'année 2024. Le contrat sera reconduit tacitement chaque année pour une année civile complète.

Le montant estimatif pour l'année 2024 pour le CCAS de la commune d'Eybens est de 300€ HT avec une application d'une TVA à hauteur de 10% soit un montant de 330 € TTC.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget documentation.

Le montant se décompose par le nombre total d'articles transmis soit une estimation de 600 articles par an du Dauphiné Libéré situés en grille E2 pour un coût unitaire de 0,50 € HT et de 4 destinataires prédéfinis. Des ajustements de la redevance, à la hausse ou à la baisse, seront possibles en fonction des éléments déclarés auprès du CFC et/ou des modifications réalisées dans le fonctionnement de notre revue de presse interne.

Au vu de tout ce qui précède, il apparaît nécessaire de souscrire à ce contrat de panorama de presse interne correspondant aux besoins de la commune et lui permettant de participer à la protection des droits d'auteur.

Il est proposé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- D'approuver les termes du contrat Panorama de presse numérique interne ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat Panorama de presse numérique interne.

Annexes :

- Annexe 1 Contrat CFC : [DEL20240528_2 Annexe 1 Contrat CFC.pdf](#)
- Annexe 2 Présentation contrat CFC : [DEL20240528_2 Annexe 2 Présentation contrat.pdf](#)

Délibération adoptée à l'unanimité

- **Approbation du compte-rendu du précédent conseil d'administration du CCAS du 02 avril 2024**

Le Président soumet le compte rendu à l'approbation des membres présents.

Le compte rendu du Conseil d'administration du 02 avril 2024 n'appelant aucune remarque est approuvé à l'unanimité.

- Calendrier CA 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024	
→ à 18 h en salle du Conseil	
→ pour tous les administrateurs du C.C.A.S	
• Mardi 13 février 2024	CM le jeudi 15 février 2024
• Mardi 2 avril 2024	CM le jeudi 28 mars 2024
• Mardi 28 mai 2024	CM le jeudi 30 mai 2024
• Mardi 2 juillet 2024	CM le jeudi 4 juillet 2024
• Mardi 24 septembre 2024	CM à définir
• Mardi 19 novembre 2024	CM à définir
• Mardi 17 décembre 2024	CM à définir

- Plan canicule

Le plan canicule est un dispositif national mis en place par le gouvernement en 2004 avec Météo-France, Santé publique France et la Direction générale de la Santé, après la vague de chaleur meurtrière de 2003 qui avait causé près de 15000 décès, selon les données récoltées par Santé Publique France. Ce plan est activé chaque année pendant l'été, **généralement du 1er juin au 15 septembre**, période où le risque de canicule est le plus élevé.

Le plan canicule a plusieurs objectifs à la fois de sensibilisation, de protection et de prévention. Il inclut une large action permettant **d'identifier et de surveiller les personnes à risque. A l'échelle locale, une coordination de cette action est mise en place par le CCAS :**

- Vérification du dispositif de veille et d'alerte
- Identification des personnes vulnérables (registre nominatif)
- Information auprès de la population (panneaux lumineux, tracts, affiches...)
- Relais d'informations et de la veille en cellule été
- Mise à disposition de trois salles fraîcheurs au sein des équipements Ville (Odysée, accueil Mairie, MDH Coulmes)

Vous retrouvez le PowerPoint présenté par Virginie via le lien ci-contre : [Plan canicule 2024](#)

Le plan canicule

Quatre niveaux	Départements placés...	...en vigilance par Météo-France
4 rouge	Mobilisation maximale	 Déclenchée en cas de canicule aggravée (rupture de l'alimentation électrique, pénurie d'eau potable, saturation des établissements de santé)
3 orange	«Alerte canicule»	<ul style="list-style-type: none"> ● Déclenchée par les préfets en lien avec les Agences régionales de santé ● Dispositions prises dans les maisons de retraite et hôpitaux en faveur des personnes âgées ● Les communes contactent les personnes âgées isolées
2 jaune	«Avertissement chaleur»	<ul style="list-style-type: none"> ● Probabilité importante de passage en vigilance orange canicule dans les jours qui viennent ● Maisons de retraites, hôpitaux, crèches en alerte
1 vert	Veille sanitaire	Veille saisonnière activée chaque année du 1 ^{er} juin au 31 août

- **Point d'étape du "guide bien vieillir"**

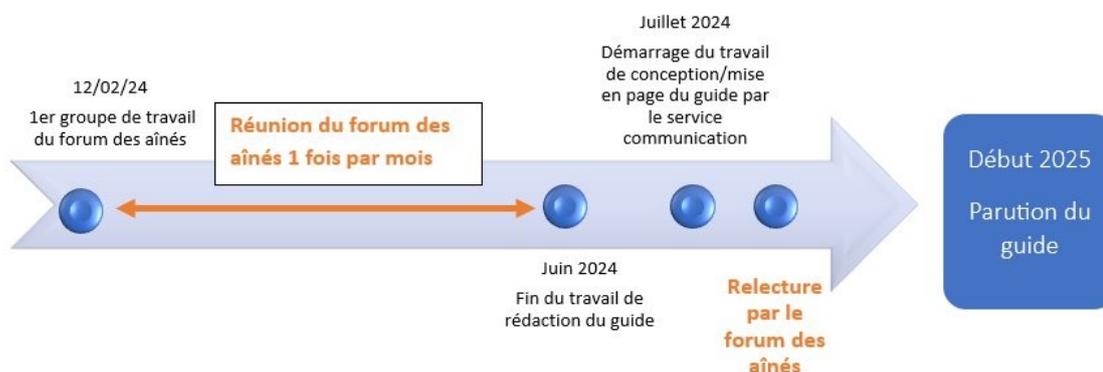
Depuis Février 2024, le forum des aînés « nouvelle formule » s'est à nouveau réuni afin de participer autour de deux grands projets :

1. Un groupe qui sera intégré au projet de rédaction d'un **guide à l'attention des personnes âgées** ;
2. Un groupe qui va travailler sur l'implantation de **nouveaux bancs dans la ville**.

Il est actuellement composé d'une vingtaine de personnes motivées, fédératrices et innovantes.

Ce forum est conçu comme un espace d'échanges sur toutes les actions liées au bien vieillir ensemble sur la commune, animé par le CCAS. Il permet aux habitants volontaires, qu'ils soient retraités ou non, d'échanger sur les besoins spécifiques des aînés et de proposer collectivement des solutions adaptées au vieillissement.

Concernant le guide bien vieillir, un calendrier de travail a été défini comme suit :



De nombreux axes de travail ont été déployés pour produire ce guide (toujours en cours). Les membres du CA soulignent la qualité du travail réalisé par le forum des aînés et les professionnels.

Vous retrouvez le PowerPoint présenté par Virginie sous le lien ci-contre : [Guide bien vieillir](#)

- **Informations diverses**

- Calendrier des évènements
- Mon suivi social
- Attribution des subventions aux associations
- Décisions Ville

[PPT Informations diverses](#)



Le prochain Conseil d'administration du C.C.A.S aura lieu le mardi 02 juillet 2024

ATTENTION :

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité des membres en exercice assiste à la séance, soit 9 membres. Il s'agit de constater la présence physique des administrateurs : les pouvoirs ne sont pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un membre « empêché » d'assister à la séance du conseil d'administration peut donner à un administrateur de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. **Un administrateur ne peut être détenteur que d'un seul pouvoir. Celui-ci doit être pris en compte avant le début de la séance.**

L'absence sans motif légitime pendant **trois séances consécutives** au conseil d'administration peut conduire à considérer l'intéressé(e) comme **démissionnaire d'office**.

En cas d'empêchement merci de bien vouloir prévenir au plus tôt le secrétariat du CCAS :

CHEVALLET Aurélie

Tél. : 04.76.60.76.52

aurelie.chevallet@eybens.fr

secretariat-ccas@eybens.fr

Merci de votre compréhension

